

II

DECLARATION DE PRINCIPES, CONNUE SOUS LE NOM DE CHARTE
DE L'ATLANTIQUE, PUBLIEE PAR LE PREMIER MINISTRE DU
ROYAUME-UNI ET PAR LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE LE 14 AOÛT 1941.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Premier Ministre, M. Churchill, représentant le Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, s'étant rencontrés, ont jugé à propos de faire connaître certains principes communs à la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leur espoir d'un avenir meilleur pour le monde.

PREMIÈREMENT, leurs pays ne cherchent aucun agrandissement territorial ou autre;

DEUXIÈME, ils ne désirent pas voir se produire aucun changement d'ordre territorial qui ne réponde pas au vœu librement exprimé des peuples en cause;

TROISIÈME, ils respectent le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre; et ils souhaitent voir restaurer leurs droits souverains et leur autonomie gouvernementale aux peuples qui en ont été dépouillés par la force;

QUATRIÈME, ils vont s'efforcer, tout en faisant honneur à leurs obligations présentes, de faciliter à tous les Etats, qu'ils soient grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières du monde qui sont requises pour leur prospérité économique;

CINQUIÈME, ils désirent amener toutes les nations à collaborer pleinement dans le domaine économique de manière à assurer à chacun des conditions de vie meilleure, l'adaptation au milieu économique, et la sécurité sociale;

SIXIÈME, une fois abattue la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'instaurer une paix qui fournira à toutes les nations le moyen de demeurer en sécurité dans leurs frontières, et qui donnera l'assurance à tous les hommes de tous les pays de vivre leur vie libérés de la crainte et du dénuement;

SEPTIÈME, cette paix devrait permettre à chacun de traverser les mers et les océans sans obstacle;

HUITIÈME, ils croient que toutes les nations du monde, pour des raisons non moins pratiques que d'ordre spirituel, doivent renoncer au recours à la force. Puisqu'aucune paix à venir ne saurait être maintenue, si les armements terrestres, navals ou aériens restent au service des nations qui menacent, ou peuvent menacer, de se livrer à des agressions en dehors de leurs frontières, ils croient qu'en attendant l'établissement d'un système plus large et permanent de sécurité générale, le désarmement de ces nations s'impose. C'est leur désir d'apporter de même leur aide et leur encouragement à toutes mesures susceptibles d'alléger pour les peuples attachés à la paix le fardeau écrasant des armements.

FRANKLIN D. ROOSEVELT

WINSTON S. CHURCHILL